Accords concernant la dialyse péritonéale

En raison de l'organisation complexe et de facteurs médico-techniques, nous demandons de tenir compte des accords suivants:

1 Disponibilité de l'infirmier/ère en dialyse péritonéale (infirmier/ère DP)

TOUJOURS appeler l'infirmier/ère DP en cas de fièvre, de douleurs, de douleurs abdominales, d'essoufflement, de faiblesse musculaire ... Nous vous demanderons alors éventuellement de vous rendre au service des urgences.
Vous pouvez joindre l'infirmier/ère DP 24 heures sur 24 au numéro **051 23 74 64.**

Pour des questions qui ne sont pas urgentes ou pour passer des commandes par téléphone, nous vous demandons de le faire autant que possible en semaine entre 8 et 15 heures. Les questions non urgentes ou les commandes peuvent également être transmises par e-mail à l'adresse **pdverpleegkundigen@azdelta.be**.

2 Consultation de dialyse péritonéale

- Passez vos commandes une semaine avant la consultation afin que nous puissions nous assurer de pouvoir remettre le matériel demandé lorsque vous vous rendrez à la consultation. Vous pouvez le faire par téléphone, en semaine entre 8 et 15 heures, au numéro **051 23 74 64**, ou par e-mail à l'adresse **pdverpleegkundigen@azdelta.be.**
- Vous recevez toujours une feuille de l'infirmier/ère DP sur laquelle est noté votre prochain rendez-vous. Il est important d'arriver à l'heure indiquée.
  La veille de la consultation, vous recevrez une autre heure par SMS. Vous ne devez pas tenir compte de l'heure du SMS, celle-ci étant systématiquement différente de l'heure à laquelle l'infirmier/ère DP doit être présent pour la consultation. L'infirmier/ère DP vous enverra en effet au laboratoire pour une prise de sang, réalisera des soins de pansement

azdelta
Uw ziekenhuis.

Cette brochure est revisée le 24/05/2022 0520 6117-FR

et organisera éventuellement des examens complémentaires, avant le passage du médecin. D'où l'importance de votre présence ponctuelle au moment indiqué sur votre feuille de consultation.
- Lors de la consultation, apportez toujours votre dossier de fiches de dialyse et éventuellement ce livret.
- Quatre fois par an, vous devrez apporter un échantillon d'urine de 24 heures et un échantillon de liquide de dialyse péritonéale. N'oubliez pas de peser (vide et pleine) la poche dans laquelle le liquide est recueilli la nuit.
- Tous les six mois, vous devez faire une radiographie des poumons. Le médecin peut alors déterminer s'il faut augmenter ou diminuer le poids. Tous les ans, un ECG (vidéo de la fonction cardiaque) doit être réalisé.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à la consultation prévue, nous vous demandons de nous avertir à temps et de prendre un nouveau rendez-vous.
- À chaque consultation, vous pouvez faire convertir votre ticket parking en ticket gratuit dans le service. Vous n'aurez ainsi pas à payer le parking. N'oubliez pas de le demander vous-même au cas où l'infirmier/ère oublierait de le faire.

3 Voyages

La possibilité de voyager est maintenue.
Le matériel nécessaire sera livré à votre destination de vacances par la société, en concertation avec l'infirmier/ère DP. Il est important que les commandes soient transmises à temps et de garder à l'esprit que, en fonction de la destination, il faut passer la commande plus tôt.

- Pour les voyages en **Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg**, tout doit être réglé au moins un mois avant le départ.
- Pour les **autres pays au sein de l'Europe**, au moins deux mois avant le départ.
- Pour les **îles au sein de l'Europe**, au moins trois mois avant le départ.
- Pour les **destinations en dehors de l'Europe**, il faut toujours vérifier.